

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARIGNY-SAINT-MARCEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06/2023

Du Mardi 26 septembre 2023

Présents : Jean-Pierre FAVRE, le maire - Jean-François LAMBERT, Philippe MIGUET, Marie-Laure GIROUD, Christian BACHELLARD, Adjoints
Michel BOUCHET, Béatrice COLOMB, Ghislaine BUSSIOZ, Cyril AYMONIER, Michèle FIEVET, Sébastien AIME, Béatrice BUTTIN, conseillers municipaux,

Procurations :

Céline LIMOGÉ donne procuration à Cyril AYMONIER
Edith TRANCHANT donne procuration à Sébastien AIME
Chloé VASSET donne procuration à Philippe MIGUET

Absents :

A été nommé secrétaire de séance : Ghislaine BUSSIOZ

Le conseil approuve le compte rendu du 4 juillet 2023.

Sujets soumis à délibération

**Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.**

L'assemblée délibérante,

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide :

- *De solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;*

Demande de subvention au titre du Fond de soutien à la réalisation d'étude urbaine – Projet OAP chef-lieu.

Vu l'action 3.2 du Programme d'Orientation et d'Action du PLUi-H, approuvé le 03 février 2020 par la CC Rumilly Terre de Savoie, visant à accompagner les communes pour la réalisation d'études urbaines opérationnelles faisant l'objet d'OAP ;

Vu la délibération n° 2021_DEL_011 du 15 février 2021 de la CC Rumilly Terre de Savoie, mettant en place le fond de soutien à la réalisation d'études urbaines et qui limite la subvention à hauteur de 30% du coût de l'étude, avec un coût d'étude plafonné à 10 000€ TTC par étude et dans la limite de 3 études par an (1 étude par commune au maximum par an) ;

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le renouvellement urbain du chef-lieu en vu de l'augmentation démographique de la commune et dans une perspective de développement durable.

Pour cela, une agence d'aménagement du territoire, Espaces & Mutations, a été mandatée afin de réaliser une réflexion autour des objectifs principaux de ce projet.

Le coût de cette étude est de 9 800€ HT soit 11 760€ TTC.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Autorise** M. Le Maire à solliciter le « Fond de soutien à la réalisation d'études urbaines » de la CC Rumilly Terre de Savoie pour financer tout ou partie de l'étude sur l'OAP du chef-lieu ;
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **Décide** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Renouvellement de l'adhésion à la convention Conseil-Energie du SYANE, période 2023-2027

La commune souhaite poursuivre son engagement en matière de maîtrise de l'énergie et de réduction de ses consommations énergétiques. En l'absence de moyens techniques internes à la commune, M. Le Maire propose de renouveler notre adhésion au service de Conseil-Energie du SYANE pour la période d'octobre 2023 à septembre 2027.

A ce titre, les domaines d'intervention du SYANE sont :

- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux et des installations publiques (bilan et suivi énergétique, conseil et soutien à la mise en œuvre des actions préconisées) ;
- L'accompagnement des communes pour le développement des énergies renouvelables ;

La signature de cette convention entraîne notamment :

- L'engagement de la commune sur 4 ans (jusqu'à septembre 2027) ;
- Le versement d'une cotisation annuelle composée d'une part fixe de 200€/an et d'une part variable de 1€ par an et par habitant DGF pour l'année 2023 (soit 719 habitants).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Marigny Saint Marcel au service Conseil-Energie du SYANE ;
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **Décide** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Mise en location de la salle des associations
--

M. Le Maire expose au conseil municipal que la salle des associations récemment construite, est jusqu'à présent exclusivement dédiée aux associations de la commune.

Au cours de cette première année de mise en service, la salle a été régulièrement demandée à la location par des habitants de la commune ainsi que par des entreprises.

Afin de répondre à ce besoin, M. Le Maire propose la mise en location de la salle des associations d'après le règlement annexé à la présente délibération.

Ce règlement comprend notamment les tarifs de location, à savoir :

Espace LE SEMNOZ (grande salle d'activité) :

Tarifs de location	Habitants Marigny	Extérieurs (<i>uniquement si location de la salle des fêtes</i>)
Demi-journée	50 €	
Journée	100 €	
Week-end	150 €	450 €

Espace LE CLERGEON (salle de réunion) :

Tarifs de locations	Entreprises et Extérieurs
Demi-journée (5h d'occupation maximale)	150 €
Journée (10h d'occupation maximale)	250 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Autorise** la mise en location de la salle des associations à compter du 01 octobre 2023 ;
- **Approuve** le règlement de la salle, tel qu'annexé à la présente délibération.

Modification du règlement et de la convention d'utilisation de la salle polyvalente communale
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle polyvalente située Domaine de la Fruitière peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition du public (associations, privés, entreprises, écoles, administrations et prioritairement aux besoins des services communaux ou activités municipales d'intérêts municipales...)

Le règlement indique que les utilisateurs doivent rendre la salle propre et qu'un état des lieux est effectué à chaque location. Un chèque de caution de 100€ est sollicité lors de la constitution du dossier de réservation.

VU la délibération du conseil Municipal du 22 Septembre 2016 approuvant la modification du règlement de la salle polyvalente,

CONSIDÉRANT, la nécessité d'ajuster la tarification de la caution pour le ménage par les utilisateurs au tarif de 400€,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la modification de règlement de cette salle, tel annexé à la présente délibération.

Sujets pour information

- ✓ Réflexion sur la mise en place d'un tarif pour les emplacements du marché hebdomadaires.
- ✓ Rappel de l'arrêté sécheresse par Monsieur le Maire.
- ✓ Projet école : le 19 septembre a eu lieu une réunion publique en présence de l'architecte en charge du projet, estimation du commencement des travaux février 2024, livraison juin 2025
- ✓ Cantine scolaire : l'association comité de cantine nous a informé de dissoudre l'association, par conséquent la commune doit s'organiser pour reprendre la gestion à partir du 1^{er} janvier 2024.
- ✓ Vélo route : le tracé est validé par la région et passera par le chef-lieu.
- ✓ Football : Suite à l'augmentation des inscriptions des enfants pratiquant le football, il était nécessaire d'ouvrir une pièce au rdc de la maison de l'ADMR à la demande du club.
- ✓ Forum des associations : Le forum a rencontré un vif succès et un livret d'accueil a été distribué aux nouveaux habitants et sont disponibles en mairie.

Clôture de la séance à 23h00

Le Maire,

Jean-Pierre FAVRE